

## DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA CAS AU PERMIS DE CONDUIRE

Dans le cadre d'une inscription pour le permis de conduire (permis B), votre CAS participe une seule fois par AD enfant jusqu'à 85 € si vous remplissez les conditions suivantes :

- L'enfant doit être déclaré AD à la CAS au moment de la demande
- L'enfant doit avoir entre 15 et 26 ans au moment de la demande
- La demande doit être faite au plus tard 3 mois après l'obtention du permis de conduire, elle peut être faite dès le démarrage de la conduite accompagnée
- La demande doit être faite à la CAS avec le formulaire ci-dessous et les pièces justificatives.

⇒ **Tout dossier incomplet ou envoyé après la date limite ne sera pas traité**

Je soussigné (e) .....

NIA .....

Adresse postale .....

Adresse email perso .....

Déclare que mon enfant AD .....

Né(e) le .....

Est inscrit au sein d'une auto-école pour l'année ..... en préparation du :

- Permis B conduite accompagnée
- Permis B

Est titulaire du permis B depuis moins de 3 mois

Fait à Metz le .....  
Signature :

### Pièces à fournir au plus tard 3 mois après l'obtention du permis de conduire :

- La demande complétée et signée
- La facture acquittée d'une auto-école classique ou d'une auto-école en ligne
  - Avec mention des autres aides éventuelles déduites
  - Le code APE de l'auto-école doit être « enseignement de la conduite » : 8553Z
- Copie du certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) si titulaire du permis B
- Votre RIB.